



Tiers digne de confiance et représentant lègal

Par hiti13

Bonjour,
par jugement nous avons été désignés tiers digne de confiance pour notre petit fils (aucun problème avec ses parents) mais souvent , pour remplir des documents scolaires ou actuellement bancaire , est écrit " représentant légal "...pour l'école (il a 8 ans) nous avons fournit une copie du jugement , depuis pas de problème ...mais là , pour une assurance vie à son nom il est demandé si nous sommes les représentant légaux...
le somme nous ?
merci

Par ClaudieDenis

Bonsoir,

par jugement nous avons été désignés tiers digne de confiance pour notre petit fils
Avez-vous présenté le jugement à la demande de votre dossier ?
Si vous êtes en bon terme avec ses parents, vous pouvez aussi demander un accord par écrit pour renforcer votre démarche personnelle.

N'ayant pas toutes les compétences requises sur ce sujet, il serait bon d'avoir un membre reconnu pour confirmer mes dires.

Cordialement.

Par hiti13

bonsoir
merci pour votre réponse...j'ai expliqué la situation et mes désirs à une responsable d'une assurance vie en ligne...elle va se renseigner car la situation est particulière...je ne veux pas que ses parents soient au courant de ma démarche étant tous les 2 sous curatelle...j'envisage , pour ce dossier , si çà bloque de leur demander leur feu vert...
bonnes soirées...